

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age  
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

127.58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

**OBJET : Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019 en faveur de l'association  
Inter Parcours Handicap 13.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association Inter Parcours Handicap 13 est présidée par Monsieur Bernard Sube. Son siège se situe 56, avenue André Roussin 13016 Marseille. Inter Parcours Handicap 13 regroupe les 6 associations Parcours représentant chacune les organismes du secteur du handicap sur une zone géographique donnée de notre territoire. Ce mouvement rassemble environ 150 associations ou autres organismes.

L'association Inter Parcours Handicap 13 sollicite de la collectivité départementale une subvention permettant :

- de financer le fonctionnement de son action en faveur des personnes handicapées ;
- de couvrir les charges de fonctionnement de la cellule de coordination sur les bases du dispositif actuellement en place (salaires et autres dépenses) ;
- de mettre en œuvre les axes prioritaires d'orientation prévus pour 2019 et poursuivre ceux engagés en 2018.

L'équipe est composée de sept personnes : une coordinatrice réseau, quatre animateurs de réseau, un chargé de mission « Handicontacts » et une secrétaire.

Sur les années précédentes et au vu du dernier rapport d'activité, l'association Inter Parcours Handicap 13 a participé à :

- la structuration des réseaux de diffusion de l'action « Handicontacts » destinée à améliorer l'accès à l'information des personnes en situation de handicap et de leurs familles, dans une logique de proximité territoriale ;
- la mobilisation des acteurs locaux sur la réponse accompagnée pour tous ;
- l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap vers la retraite (dispositif Pass'âge) ;

- la co-organisation avec le Conseil départemental, la maison départementale pour personnes handicapées (MDPH) et les partenaires locaux de plusieurs évènements ;
- l'aide aux personnes en situation de handicap à formuler leur projet de vie ;
- l'animation des instances statutaires des sept associations ;
- la participation à l'animation de réseaux locaux (accessibilité, transports, accueil temporaire, vie à domicile, label qualité Handéo, enfance-jeunesse).

En 2019, l'association Inter Parcours Handicap 13 prévoit de :

- poursuivre le déploiement du dispositif d'accès à l'information « Handicontacts » ;
- renforcer l'animation des associations Parcours ;
- mobiliser les acteurs locaux sur la réponse accompagnée pour tous (RAPT) ;
- adapter l'action d'aide à la formulation du projet de vie au nouveau formulaire MDPH et l'articuler avec la RAPT ;
- informer et communiquer sur les réseaux sociaux (site Web, page Facebook) ;
- co-organiser ou participer aux initiatives locales et aux actions partenariales ;
- présenter au Département une note de synthèse sur l'utilisation des chèques emploi service universel (CESU).

Pour l'exercice 2019, l'association prévoit un budget global de 539 950 € dont une subvention de fonctionnement de 515 000 € demandée à la collectivité départementale. Le montant de la subvention demandée à la collectivité est supérieur de 59 000 € à celui de l'exercice précédent car Inter Parcours Handicap 13 a recruté un nouvel animateur de réseau pour compléter le maillage territorial et projette de développer un annuaire numérique « Handicontacts ». Le solde du budget est financé sur les fonds propres de l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL